

**Procès-verbal de l'assemblée générale de VITI^{plus}
du 5 février 2020 à Vufflens-le-Château**

Case postale 1080 - 1001 Lausanne
Tél. 021/614.24.31 - Fax 021/614.24.04
info@vitiplus.ch – www.vitiplus.ch

Le président, Frédéric Blanc, ouvre l'assemblée à 09h00 en saluant la présence de Mme Anne-Christine Ganshof, syndique de la commune de Vufflens-le-Château, M. Gilles Cornut, président de la Communauté Interprofessionnelle du Vin Vaudois, M. François Montet, président de la Fédération Vaudoise des Vignerons, M. Philippe Herminjard, secrétaire de la Fédération Vaudoise des Vignerons, M. Stéphane Teuscher, directeur de Proconseil, M. Michel Cruchon président d'honneur de VITI^{plus} et de VITISWISS, Mme Chantal Aeby-Pürro, directrice de VITISWISS et de la Fédération Suisse des Vignerons et M. Pierre-André Cordonnier de l'hebdomadaire AgriHebdo.

Il dresse la liste des excusés principaux qui sont : M. Frédéric Brand, directeur général de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), M. Luc Thomas, directeur de Prométerre, M. Olivier Viret, DGAV, responsable Centre de compétences cultures spéciales, M. Benjamin Gehrig, directeur de l'Office des Vins Vaudois, M. Samuel Panchard, œnologue cantonal, DGAV, M. Gilles Andrey, responsable économie viticole et police phytosanitaire, DGAV, M. Eric Barbay, président d'honneur de VITI^{plus}, M. Thierry Durand, président de la commission technique de VITI^{plus}, M. Christophe Ormond, président de la commission technique œnologie de VITISWISS, M. Marcel Friedli, gérant CoBrA.

Plusieurs viticulteurs ont également fait part de leur absence et nous les remercions pour leurs messages.

Il remercie les vigneron de la région qui, sous la conduite de Mme Lucie Loeffel, ont organisé cette assemblée générale. Pour terminer, il remercie les autorités de Vufflens-le-Château pour leur accueil et cède la parole à sa syndique, Mme Anne-Christine Ganshof.

Mme Ganshof adresse ses salutations à l'assemblée et présente rapidement la commune de Vufflens-le-Château. La commune est elle-même propriétaire de vignes et fait vinifier son vin. La viticulture représente 9 % de la superficie communale. Concernant les monuments et événements important pour la commune on peut citer le Château ainsi que le marché des artisans qui se tient chaque année durant le mois de juin.

Le président remercie Mme la Syndique pour ces mots et donne quelques précisions quant à la liste de présences et au repas. Il nomme deux scrutateurs qui sont MM Yann Morel et Jérémy Tinguely. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 février 2019 à Bonvillars

Le procès-verbal était à disposition avant l'assemblée sur le site www.vitiplus.ch, au secrétariat et à l'entrée de la salle 30 minutes avant le début de la réunion. Aussi, il n'en est pas donné lecture.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du Président

Le président présente son rapport annuel en indiquant que le Comité s'est réuni à 5 reprises durant l'année écoulée afin de gérer les affaires courantes et valider les programmes de séances de formation. Il remercie ses collègues du Comité pour l'assiduité et la bonne ambiance de travail. Il remercie également Axel Jaquerod secrétaire, ainsi que Mme Sophie Mols caissière, pour leur travail tout au long de l'année.

Au niveau des activités, en 2019, Viti^{plus} disposait d'un stand durant le salon Divinum et a organisé la tenue du stand pour VITISWISS lors du salon Arvinis. Ainsi, chaque vigneron labellisé a pu promouvoir ses crus et le développement durable dans 2 régions différentes, Arvinis ayant déménagé sur sol genevois.

Le président relève que SwissExpo, tout comme Arvinis, s'est déplacé en terres genevoises. Ce nouvel élément remet en question l'organisation des traditionnelles journées d'information en 2021. Diverses pistes sont actuellement étudiées par le Comité afin de trouver une salle qui répondrait à nos attentes pour l'organisation de cet événement.

Concernant les contrôles en 2019, 6^{ème} année dans le système de la viticulture durable, le taux de réussite progresse malgré les échecs principalement dus à une participation insuffisante aux séances de formation continue. 284 certificats vigne et 60 certificats cave ont été délivrés. Ces résultats confirment qu'en comparaison des autres sections de VITISWISS, nous restons largement leader. Le nombre élevé de participation aux séances ayant atteint 1011, démontre l'intérêt et l'importance que chacun attribue à la formation continue.

Le plan phytosanitaire vaudois a été récemment finalisé, VITI^{plus} a activement participé à l'élaboration du projet qui a été mené par Proconseil. Celui-ci prévoit des aides à l'investissement ou la subvention de mesures plus respectueuses de l'environnement.

Le 10 juillet, la course professionnelle annuelle s'est déroulée dans le Vully et il est relevé l'excellent accueil qui nous a été réservé par nos hôtes.

Avec 507 membres, l'association est en diminution constante avec 21 démissions et 2 nouveaux membres. Cependant, VITI^{plus} recense toujours plus de 80 % des surfaces viticoles cantonales et restons l'une des 2 plus fortes associations de VITISWISS.

Après cinq ans de présidence, le président tire un bilan de la complexité des enjeux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. La production intégrée était pionnière en fixant ses propres règles, puis l'Office fédéral de l'agriculture a pris le relai et c'est maintenant l'opinion publique qui dicte la conduite à adopter.

Il termine en remerciant tous les acteurs de la filière viticole pour leur travail et leur soutien et souhaite à tous un excellent millésime 2020.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3. Rapport de l'Office de conseil viticole

David Rojard, chef de l'Office de conseil viticole de Proconseil, annonce à l'assemblée le départ de M. David Marchand, conseiller viticole de Proconseil qui rejoindra l'équipe du FiBL. David Rojard remercie chaleureusement David Marchand pour le travail accompli durant toutes ces années. Un poste de conseiller viticole est actuellement au concours avec un taux d'activité similaire.

Il passe ensuite la parole à David Marchand qui dresse le bilan des activités de formation continue (cours sur inscription, séances de groupe et groupes d'intérêt). Les séances proposées sont toujours en phase avec l'actualité et leur nombre est stable. Il relève la mise sur pied d'un nouveau projet d'évaluation de porte-greffes viticoles tolérants à la sécheresse. Ce projet est issu des échanges au sein du groupe d'intérêt « terrasses sans herbicides », avec comme objectifs de diminuer les intrants et de favoriser la biodiversité, tout en s'adaptant au contexte de changement climatique.

Un rapport complet des activités de l'Office de conseil viticole est mis à disposition de l'assemblée.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4. Rapport des délégués à Vitiswiss

Après le rappel de la composition du comité de VITISWISS, Frédéric Blanc, vice-président de VITISWISS, retrace l'année écoulée.

Les exigences PER n'ont pas subies de modification pour 2020. Il rappelle aux viticulteurs l'importance de rester très vigilants lors de l'utilisation des produits phytosanitaires afin de respecter l'ensemble des règles en vigueur.

F. Blanc mentionne que l'avancement de la collaboration avec IP-Suisse se fait pas à pas. Un cahier des charges a été développé par le Vogelwarte et sera testé sur quelques exploitations pilotes.

Le président remercie les différents acteurs actifs dans les organisations du monde viticole ; OFAG, DGAV, Agroscope, CHANGINS, IVVS, FSV et autres partenaires.

Pour terminer, il remercie le Comité de VITISWISS, son président Boris Keller, les différentes commissions techniques, sa directrice Chantal Aeby-Pürro qui prendra bientôt une retraite bien méritée, sa secrétaire Fabienne Python ainsi que toutes les institutions et personnes avec lesquelles collabore Vitiswiss.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

5. Présentation des comptes 2019 et rapport des vérificateurs

Les comptes sont présentés par Frédéric Blanc. Ils font état d'un bénéfice de CHF 5'647.53 alors que le budget prévoyait excédent de charges de CHF 1'900.-. Cette différence s'explique par des dépenses inférieures à ce qui avait été budgété ainsi qu'à une facture concernant les contrôles qui n'était pas encore parvenue au moment de la clôture des comptes.

Au niveau des entrées, les cotisations sont légèrement inférieures à notre évaluation.

Le président présente également le bilan puis cède la parole à M. Alexandre Favre pour le rapport de la commission de vérification des comptes.

Dans son rapport, la commission propose d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au comité, à la trésorière ainsi qu'à la commission de vérification des comptes.

M. Jacques Rochat interpelle le Comité quant aux chiffres évoqués par les différents intervenants. Il en résulte qu'une confusion a été faite entre les différents orateurs au sujet de la fortune totale et des sommes égales au bilan. Les chiffres présentés dans les comptes sont cependant corrects et les précisions sont apportées par M. Blanc.

A l'unanimité, les comptes sont acceptés par l'assemblée.

6. Elections statutaires

L'ensemble du comité de VITI^{plus} se représente. Les 5 membres du comité sont reconduits dans leur fonction respective.

Au niveau de la commission technique, les 4 membres actuels sont également reconduits.

Concernant la commission de vérification des comptes, M. Alexandre Favre est sortant, M. Cédric Montet devient rapporteur, M. Thierry Molliex, membre, M. Simon Guignard, premier suppléant et M. Arnaud Duruz, deuxième suppléant.

La composition du comité pour 2020 est donc la suivante :

- Frédéric Blanc, président, Frédéric Hostettler, vice-président, Lucie Loeffel, membre, Vincent Chappuis, membre, Anthony Mottaz, membre et Axel Jaquerod, secrétaire hors comité.

La composition de la commission technique pour 2020 est la suivante :

- Thierry Durand, président, Gianni Bernasconi, membre, Alexandre Taillefert, membre, David Rojard, membre et Axel Jaquerod, secrétaire hors commission.

La commission de vérification des comptes pour 2020 est la suivante :

Cédric Montet, rapporteur, Thierry Molliex, membre, Simon Guignard, premier suppléant et Arnaud Duruz, deuxième suppléant

7. Budget 2020

Frédéric Blanc présente le budget 2020.

Les principaux changements portent sur la formation (entrées et sorties) continue puisqu'en 2020, VITI^{plus} n'organisera pas les journées d'information. Les postes de dépenses et de charges y relatifs sont donc en hausse. Il n'y a pas d'amortissements prévus car l'ensemble des actifs immobilisés au bilan ont déjà été amortis.

Les autres postes sont maintenus dans la moyenne des 2 dernières années avec la prudence adéquate. Avec ces hypothèses, le budget présente un bénéfice de CHF 1'800.-.

La parole n'est pas demandée et le budget est adopté à l'unanimité.

8. Communications du comité

Le président rappelle que le stand VINATURA est à disposition pour tous les membres qui souhaiteraient en disposer pour la somme de CHF 200.-. Il remercie ensuite l'équipe de conseillers viticoles de Proconseil et particulièrement David Marchand qui quitte son poste. Il remercie aussi ses collègues du Comité et de la commission technique pour leur travail, ainsi que Mme Aeby-Pürro qui prendra bientôt sa retraite.

9. Divers

M. Eric Rochat intervient avec deux demandes distinctes : la première concerne la situation flavescence dorée dans le canton de Vaud. De nouveaux périmètres de lutte seront instaurés mais il demande à ce que les vigneron·ne·s reçoivent plus d'informations et plus rapidement au sujet des traitements à effectuer et aux zones concernées. La deuxième concerne la lutte par confusion contre Eudemis et Cochylis qui bénéficient de subventions dans certains cantons, ce qui n'est pas le cas du canton de Vaud. Il demande donc qu'une telle aide soit mise en place également dans le canton de Vaud. Concernant le premier point, le président répond que la gestion de la lutte contre la flavescence dorée est gérée par la DGAV et que les vigneron·ne·s sont toujours informés par un courrier des interventions qu'ils doivent réaliser. Axe Jaquerod complète l'information en insistant sur le fait que l'établissement des périmètres de lutte nécessite une validation de la part de l'OFAG qui n'a pas été reçue à ce jour par la DGAV. Des séances d'information seront organisées dans le courant du mois de mars spécifiquement pour les vigneron·ne·s qui devront faire face à cette maladie pour la première fois et un courrier sera envoyé avant les interventions de lutte directe contre *scaphoideus titanus*. Concernant le projet de subvention pour la technique de la confusion sexuelle, le président répond que cette technique est considérée comme adoptée par une grande majorité de viticulteurs et que VITI^{plus} n'interviendra pas pour une éventuelle demande de subvention. Comme démontré durant l'assemblée, VITI^{plus} a œuvré pour la mise en place du plan phytosanitaire vaudois et compte poursuivre le développement de nouveaux projets dans des domaines plus innovants, qui permettraient d'amener des améliorations économiques, techniques et écologiques.

M. Stéphane Teuscher demande également la parole et transmet les salutations de Prométerre. Il félicite les acteurs pour le contenu des formations proposées ainsi que pour les projets qui sont développés. Il informe l'assemblée que Prométerre focalise son travail sur les enjeux des futures votations liées à l'utilisation des produits phytosanitaires.

M. François Montet intervient pour souligner les enjeux liés à la flavescence dorée, il insiste sur le fait que c'est une maladie importante et qu'il est essentiel que chaque vigneron demande du matériel végétal qui soit traité à l'eau chaude à son pépiniériste. Il informe également l'assemblée que la FVV a formalisé une proposition adressée au groupe de vigneron·ne·s « les raisins de la colère », en leur offrant une place au sein du comité cantonal.

La parole est ensuite prise par M. Gianni Bernasconi qui souhaite exprimer son étonnement quant à une mesure proposée dans le « plan phytosanitaire vaudois ». Il ne comprend pas pourquoi la mesure qui insiste les viticulteurs à pratiquer les techniques biologiques se base sur la liste d'intrants du FiBL. Celle-ci est établie par une entité privée et fait office de référence pour BioSuisse qui est aussi une entité privée. David Marchand répond que cette liste est très similaire à celle qui est établie par la confédération.

Le président remercie ces personnes pour leur intervention et clôt l'assemblée générale à 10h25.

Le président cède la parole à M. Jean-François Crausaz pour une présentation du Servagnin à l'occasion de ses 600 ans.

L'ensemble des rapports est archivé au secrétariat.



VITI^{plus}
Axel Jaquerod
Secrétaire

Lausanne, le 27 février 2020/AJ